

AVANT LES ÉCOLES D'ÉTÉ

Quand dois-je arriver ?	<ul style="list-style-type: none">- FLE 6 : à partir du 07/08- FLE 4 : à partir du 21/08- IGB Rectorat : à partir du 27/08- IGB Diversité : à partir du 31/08 pour les élèves en provenance des DOM ; à partir du 03/09 pour les autres- FAS : à partir du 18/08- PC2 : à partir du 2/09 Les installations dans les résidences se feront de 7h du matin à 1h du matin.
Comment puis-je rejoindre le campus ?	<p>Du 6 août au 1 septembre, le Bureau des élèves (BDE) met en place une navette depuis l'aéroport Saint-Exupéry.</p> <p>Pour une réservation : https://goo.gl/forms/m2YnOleEwL3Csxdp1</p> <p>Si vous arrivez par un autre moyen, le Campus de l'INSA est desservi par le Tram T1 direction IUT Feysine, Arrêt INSA – Einstein ou Croix Luizet).</p> <p>Itinéraires et tarifs sur : http://www.tcl.fr/ http://www.rhonexpress.fr</p>
Quels documents dois-je amener ?	<p>Pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none">- Votre attestation CVEC (Contribution préalable obligatoire de 90 €, plus d'informations sur http://cvec.etudiant.gouv.fr/)- Votre CNI ou votre passeport <p>Pour les étudiants étrangers :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le document remis par l'Ambassade ou le Consulat "<u>Visa de long séjour - Demande d'attestation OFII</u>"- Un acte de naissance comportant les noms complets des 2 parents- Une traduction en français de l'acte de naissance certifiée conforme par l'Ambassade ou le Consulat. <p>Voir cas particuliers dans le Guide d'information (page 5). (http://ecole-ete.insa-lyon.fr/fr/content/guide-dinformation)</p>
J'ai été admis à l'INSA mais je n'ai pas reçu ma lettre d'admission.	Merci d'envoyer un mail à coordinateur-ecole.dete@insa-lyon.fr .
Qui joindre en cas d'arrivée tardive ?	En cas d'arrivée tardive, contactez le numéro d'urgence +33 (0)4.72.43.85.85.

PENDANT LES ÉCOLES D'ÉTÉ

<p>Qui est le personnel d'encadrement des écoles d'été ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La directrice Vie de Campus -Le Coordinateur des Écoles d'été (CEE) -Le personnel administratif -Les enseignants -Des membres du BDE -Des étudiants de différentes nationalités (pour la traduction au FLE6 / FLE4) -Des régisseurs dans les résidences
<p>Comment s'effectue la répartition des chambres ?</p>	<p>Durant la période d'été, vous serez logé dans une chambre provisoire. Votre logement définitif vous sera attribué à l'issue de l'école d'été. Plus d'informations sur les résidences : https://www.insa-lyon.fr/fr/residences/</p>
<p>Dois-je prévoir des draps ?</p>	<p>Un traversin et des draps seront fournis pour les élèves de FLE 4, FLE6, et IGB <u>en provenance des DOM</u>. Pour les autres, il faudra prévoir votre propre kit lingerie.</p>
<p>Comment puis-je me connecter à Internet dans ma chambre ?</p>	<p>Une connexion Ethernet est possible. Des câbles Ethernet seront vendus en bas des résidences par le BDE.</p>
<p>Comment puis-je laver mon linge ?</p>	<p>Le Bureau des élèves (BDE) vend de la lessive et des jetons pour utiliser les machines à laver dans les résidences.</p>
<p>Y aura-t-il des animations prévues ?</p>	<p>Des animations seront proposées par le BDE le soir en semaine pour tous. D'autres animations sont prévues les 12, 18, et 19 août pour les FLE6, et les 26 août et 1^{er} septembre pour les FLE4. Deux sorties culturelles <u>obligatoires payantes</u> sont également prévues pour les FLE6 et les FLE4 dans le cadre des cours (prévoir 10€ pour ces sorties).</p>
<p>Démarches administratives : Où et quand ?.</p>	<p>L'après-midi du 22 août 2018 sera banalisé pour les étudiants de Filières Internationales : Le service Scolarité (SCOL) organisera une réunion d'information afin de présenter et expliquer différentes démarches administratives à effectuer (OFII, CAF, Frais de scolarité, Sécurité sociale, etc...).</p> <p>Pour les étudiants d'échanges et les Double Diplômes, votre inscription se fera dès votre arrivée au service Scolarité.</p>

	<p>Les élèves IGB Diversité feront leur inscription administrative le jeudi 13 septembre 2018.</p> <p>Pour les autres étudiants : Merci de contacter votre référent à l'INSA de Lyon.</p>
<p>Qu'est-ce qu'une Assurance Responsabilité Civile Locative / Assurance Responsabilité Civile Personnelle ? Comment y souscrire ?</p>	<p>Responsabilité Civile Locative : Prends en charge les éventuels dégâts matériels dans votre chambre. Requête pour la signature du bail de location. Cette assurance est à envoyer le plus tôt possible à ddr@insa-lyon.fr sous la forme : NOM_prénom2018.pdf .</p> <p>Responsabilité Civile Personnelle : Prends en charge les éventuels dégâts causés à une tierces personnes (par exemple si vous casser les lunettes de vue de quelqu'un).</p> <p>En France, ces assurances sont OBLIGATOIRES.</p> <p>La plupart des banques proposent un Pack étudiant avec ces assurances lors de l'ouverture d'un compte bancaire.</p>
<p>Quelles sont les banques qui proposent des packs étudiants (compte bancaire, assurance locative et personnelle, etc....) ?</p>	<p>Caisse d'épargne – https://www.caisse-epargne.fr/particuliers/s-assurer/conseil-solutions-etudiants-et-jeunes-actifs</p> <p>Société Générale – https://particuliers.societegenerale.fr/jeunes/tous_les_produits/sassurer/assurance_habitation_etudiante.html</p> <p>BNP Paribas (Partenariat BDE - présente sur le campus en août) - https://mabanque.bnpparibas/fr/vos-besoins/votre-situation/etudiant/je-suis-etudiant</p>

GLOSSAIRE

Qu'est-ce que le BDE ?	Le Bureau Des Élèves (BDE) s'occupe de la programmation des animations sur le campus. http://bde.insa-lyon.org/
Qu'est que l'Agence Comptable ?	L'Agence Comptable (Bâtiment Direction) encaisse les règlements des frais d'inscription et d'École d'Été.
Qu'est-ce que la DDR ?	La Direction Des Résidences (DDR) s'occupe de l'hébergement sur le campus.
Qu'est-ce que la Scolarité ?	La Scolarité (Bâtiment Camille Claudel) s'occupe de votre inscription administrative et vous accompagnera dans vos démarches administratives.